

# CONTRAT DE MAINTENANCE N°1048

SOLUTION PROPOSEE :  
ECONOMIQUE OU PREMIUM

Lycée François Villon  
10-16 Avenue Marc Sangnier  
75014 Paris

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

Spécialisé dans le secteur du froid commercial, climatisation et semi-industriel ainsi que la grande cuisine professionnelle, depuis plus d'une dizaine d'années, nous mettons notre savoir-faire au service de notre clientèle au travers de nos prestations de maintenance : ventes, installations, conseils et études.



Soucieux de la satisfaction de notre clientèle, nous avons équipé nos véhicules d'intervention de système de géolocalisation, de moyens de communication, d'outillages et de stock de pièces détachées, pouvant ainsi permettre la réalisation des interventions de première urgence.

*Nous souhaitons au travers de nos moyens informatiques et techniques vous fournir des prestations de qualité.*

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

### Nos partenariats :

Depuis plus de 10 ans la société FC2P SERVICES c'est lié d'un partenaire avec le groupe Rational spécialiste de la préparation thermique des aliments et leader du marché du four mixte ayant pour objectif commun de proposer à nos clients les meilleures solutions de cuisson.



Afin d'accentuer notre efficacité nos techniciens ont effectué une formation rational dans la réparation des fours électrique et gaz.

(Stock de pièces à définir avec le client)



Souhaitant également nous positionner dans le domaine de la laverie en répondant aux exigences d'hygiène les plus drastiques de la restauration collective nous nous avons créé un partenariat avec Comenda

En effet son attention à chaque détail pour fabriquer des laveuses et des solutions de lavage efficaces nous permettent de proposer au client un matériel de qualité

(Stock de pièces à définir avec le client)



S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**Lycée François Villon  
10-16 Avenue Marc Sangnier  
75014 Paris**

***D'UNE PART,***

**S.A.S. FC2P SERVICES**

**Portes d'activité du Vexin  
5 rue Ferrié  
95300 ENNERY**

***D'AUTRE PART,***

***IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :***

**S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS**

**Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646**

**Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646**

**Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C**

## CONDITIONS GENERALES.

### ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles la Société s'engage à assurer dans les locaux techniques de cuisine l'entretien des équipements et matériels de cuisine.

### ARTICLE II : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une durée de *UN AN*  
*Il prendra effet à la signature*

A l'issue de cette période, il se renouvellera par reconduction express pour de nouvelles périodes de *UN AN*, à moins que l'une des parties n'ait fait connaître à l'autre, par lettre recommandée adressée 3 mois avant chaque échéance son intention de ne pas le reconduire.

Contrat reconductible deux fois mais ne pouvant dépasser une période totale de trois ans

### ARTICLE III : RESPONSABILITE ASSURANCES

La S.A.S. FC2P Services s'engage pour les dommages qui pourraient être causés au tiers par son fait dans le cadre de ses activités professionnelles à l'exclusion de toute présomption de responsabilités relatives aux accidents matériels ou corporels ou pour toute interruption de fonctionnement qui pourrait se produire hors ces interventions.

Dans le cadre des obligations définies au présent contrat par les conditions générales et particulières, la responsabilité de la Société vis-à-vis de son client est limitée pour tous dommages au plafond de garanties données par ses assureurs.

La Société s'engage à couvrir par une assurance à son nom, l'ensemble des conséquences pécuniaires de ses responsabilités, dans le cadre des obligations définies ci-avant, et à en fournir l'attestation correspondante.

Au-delà desdites sommes, le Client renonce à tout recours contre la Société et s'engage à obtenir de son assureur la même renonciation.

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

D'autre part, le Client renonce à tout recours contre la Société pour tous dommages immatériels non consécutifs.

#### **ARTICLE IV - CLAUSE DE RESTRICTIVE**

Les obligations de la Société sont strictement limitées à l'énoncé du présent contrat.

A titre indicatif sont donc exclus les frais exceptionnels occasionnés par les travaux nécessités par la remise en état éventuelle ou totale ou partielle des matériels à la suite de dégâts ou avaries graves consécutifs à la faute, la malveillance, la négligence de la part ou du fait du Client ou des tiers, de l'incendie, de l'humidité permanente ou accidentelle du mauvais état des lieux, des émanations chimiques des agents atmosphériques et en général de tout événement de cas fortuit ou de force majeure.

#### **ARTICLE V -RESILIATION :**

Il est stipulé que l'une ou l'autre partie aura la possibilité de résilier le présent contrat TROIS MOIS après l'envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception et sous réserve de ses droits en cas de :

- violation grave de l'un des engagements précisés au contrat,
- faillite ou règlement judiciaire de l'une ou l'autre des parties,
- non paiement des sommes dues à la Société dans les conditions fixées au Chapitre III Conditions Financières.

#### **ARTICLE VI- ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Pour tout différend concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, l'attribution de juridiction est faite au Tribunal du Sièg Social de la Société.

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

## ARTICLE VII - EQUIPEMENTS PRIS EN COMPTE

1 BALANCE OHAUS  
1 CHAMBRE FROIDE POSITIVE  
1 CHAMBRE FROIDE POSITIVE  
1 CHAMBRE FROIDE POSITIVE  
1 CHAMBRE FROIDE NEGATIVE  
1 LAVE BATTERIE WINTERHALTER  
1 ADOUCISSEUR CTA  
1 MIXEUR PLONGEANT ROBOT COUPE  
1 CHAMBRE FROIDE POSITIVE  
1 BATTEUR DITO SAMA XBM20  
1 CONGELATEUR COFFRE LIEBHERR  
1 SAUTEUSE BASCULANTE ROSINOX  
1 SAUTEUSE BASCULANTE ROSINOX  
1 SAUTEUSE BASCULANTE ROSINOX  
1 GRILLADE LISSE NERVUREE BONNET  
1 TRANCHEUR KOLOSSAL  
1 MIXER RC R301 ROBOT COUPE  
1 MIXER RC RS02 ROBOT COUPE  
1 MIXER RC CLS5 ROBOT COUPE  
1 ARMOIRE FROIDE POSITIVE UNE PORTE ROSINOX  
1 ARMOIRE A COUTEAUX SOFINOR  
1 OUVRE BOITE TELLIER  
1 OUVRE BOITE AUTOMATIQUE TELLIER  
1 ARMOIRE FROIDE POSITIVE DEUX PORTES PHILIPS  
1 EPLUCHEUSE DITO SAMA  
1 ESSOREUSE SAMMIC  
1 ESSOREUSE SAMMIC  
1 ADOUCISSEUR CTA  
1 LAVE VAISSELLE A AVANCEMENT AUTOMATIQUE MEIKO  
1 FONTAINE A EAU EDAFIM  
1 MICRO ONDE CODIGEL  
1 BAIN MARIE 5 BACS GUYON  
1 VITRINE REFRIGEREE GUYON  
1 CHAUFFE ASSIETTE BLANCO  
1 TABLE 4 PLAQUES VITRO CERAMIQUE GUYON  
1 VITRINE REFRIGEREE GUYON  
1 FRITEUSE - 2 GRANDS BACS FRYMASTER  
1 FRITEUSE - 2 PETITS BACS FRYMASTER  
1 FRITEUSE - 2 PETITS BACS FRYMASTER  
1 EPLUCHEUSE DITO SAMA  
1 ARMOIRE FROIDE POSITIVE

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

1 RESERVE CHAUDE  
1 RESERVE CHAUDE  
1 ARMOIRE FROIDE POSITIVE  
4 FEUX VIFS  
1 CELLULE DE REFROIDISSEMENT  
1 MARMITTE  
1 MARMITTE  
1 MARMITTE  
1 FOUR MIXTE  
1 FOUR MIXTE  
1 FOUR MIXTE  
1 FOUR BONNET  
1 FOUR ROSINOX



## SOLUTION ECONOMIQUE

### ARTICLE VIII - PERIODICITE D'INTERVENTIONS

**DEUX VISITES** ANNUELLES SUR L'ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS

### ARTICLE IX - PRESTATIONS HORS VISITE PREVENTIVE PROGRAMMEE

En dehors de ces prestations préventives, la Société SAS FC2P Services mettra à disposition aux heures ouvrables du lundi au vendredi son service de dépannage chargé d'intervenir dans les meilleurs délais.

**Toutes interventions en sus de ces visites seront facturables.**

En cas de nécessité de procéder à des réparations importantes, ou à des travaux de mise en conformité, la Société soumettra préalablement un devis au Client qui devra, dans l'hypothèse d'une réalisation, donner son accord par écrit.

#### 1- Cout main d'œuvre

*Taux horaire / 45.60 € HT*

*Nous facturons notre prestation au temps réel passé donc :*

Exemple :

*Si cela correspond à 15min il y aura une facture de 15 minutes.*

*Si cela correspond à 45min il y aura une facture de 45 min.*

#### 2- Cout déplacement :

*Taux forfait déplacement : 45.60 € HT*

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

## SOLUTION PREMIUM

### ARTICLE VIII- PERIODICITE D'INTERVENTIONS

**DEUX VISITES ANNUELLES COMPLETES SUR L'ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS**

### ARTICLE IX - PRESTATIONS HORS VISITES PREVENTIVES PROGRAMMEES

En dehors de ces prestations préventives, la Société FC2P Services mettra à disposition aux heures ouvrables du lundi au vendredi son service de dépannage chargé d'intervenir dans les meilleurs délais selon les conditions ci-après :

#### A- Interventions correctives (dépannages)

*Prise en charge dans le montant forfaitaire annuel des frais de main d'œuvre et déplacement entre chaque visite.*

#### B- Interventions curatives

**Pour tout remplacement de pièces détachées** (au cours d'une visite préventive ou d'un dépannage) un devis sera réalisé au préalable ; **les frais de main d'œuvre et de déplacement seront compris au forfait annuel ; seules les pièces détachées, divers produits, fluides frigorigènes, soudures, tirage au vide, nettoyage des circuits frigorifiques et frais divers seront facturés.**

Hors tous travaux neufs, installations, rénovations, diverses remises aux normes :

Les travaux neufs, remplacement de matériels neufs, mise en conformité et/ou aux normes (ex. réfection réseaux gaz, alimentation électrique), remplacement d'équipements frigorifiques (compresseur-groupe-évaporateur complets) ou organes, panneaux sur chambre froide ; toute manutention d'équipement lourd et/ou mal positionné (liée à l'installation de ce dernier) ne permettant pas d'accéder aux parties techniques afin d'effectuer une maintenance et/ou un dépannage.

Dans ces cas, la Société soumettra préalablement un devis (comportant main-d'œuvre et déplacement) au Client qui devra, dans l'hypothèse d'une réalisation , donner son accord par écrit au préalable.

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

## ARTICLE X - EXECUTION :

La date et l'heure de chaque intervention seront définies d'un commun accord entre Le client et la Société FC2P Services.

Attention particulière :

Malgré toutes les précautions que nous pourrions prendre, nous déclinons toute responsabilité concernant un branchement électrique défectueux ou non étanche.

### Délai d'intervention :

Toute demande d'intervention de dépannage doit être faite par télécopie ou/et mail, et doit comporter les renseignements suivants :

- . Nom et prénom du demandeur
- . Date et heure de la demande
- . Degré d'urgence
- . Consignes particulières ou procédures à suivre si nécessaire
- . Numéro ou référence de l'équipement concerné
- . Implantation de cet équipement (et lieu)
- . Objet de la panne ou problème constaté

Réception de la demande d'intervention par télécopie ou/et mail le jour même avant midi : intervention dans la journée ou le lendemain matin.

Réception de la demande d'intervention par télécopie ou/et mail le jour même en après-midi (après 12h00) : intervention en fin d'après-midi ou le lendemain dans la journée.

**CLAUSES D'EXCLUSION** aux interventions correctives comprises au forfait  
Seront facturées les interventions correctives pour les raisons suivantes :

- Appels non groupés et nécessitant plusieurs interventions dans la même journée suite à problème de communication des agents de restauration ou encadrement,
- Demande d'intervention immédiate et impossibilité d'accéder au site, malgré engagement du client au moment de son appel,
- Dégradation volontaire, abus et méconnaissance des fonctionnements de machine ou/et mauvaise utilisation,
- Non respect de l'ensemble des règles de fonctionnement, de sécurité et d'hygiène pouvant dégrader les équipements,
- Arrosage abondant,
- Mauvais entretien quotidien par les agents de restauration (ou autres personnes de l'exploitation).
- Intervention sur équipements frigorifiques qui serait liée à la non fermeture des portes de l'équipement,
- Toute intervention liée à des actions sur équipement par des prestataires extérieurs (exemple : Produits lessiviels, etc...)

L'ensemble des pièces détachées seront facturées, ainsi que divers produits (détartrant, nettoyant condenseur et évaporateur, agréés en application des règles d'hygiène et protection environnement, fluides frigorigènes, soudures argent, tirage au vide, nettoyage circuit frigorifique) selon les exigences des normes et règles de l'art correspondant à notre agrément préfectoral du maniement des fluides frigorifiques.

Travaux et mise en conformité :

En cas de nécessité de procéder à des réparations importantes, ou à des travaux de mise en conformité, la Société soumettra préalablement un devis au Client qui devra, dans l'hypothèse d'une réalisation, donner son accord par écrit au préalable.

## **ARTICLE XI -PARTICULARITES**

Toutefois et dans le but de ne pas mettre en cause la sécurité du personnel et du matériel, la Société pourra procéder en urgence aux réparations ou changement de pièces nécessaires, et facturera les travaux qui auront été exécutés et consignés par un attachement visé par le responsable désigné par le Client.

Pour chaque visite ou intervention, la Société établira et remettra au Client, un attachement relatant :

- .la date de la visite, l'heure d'arrivée, l'heure de fin,
- . les motifs d'interventions, les prestations réalisées, le temps passé.

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

## ARTICLE XII-OBLIGATIONS DU CLIENT.

Le client s'engage :

- à informer son personnel des dispositions à prendre au niveau de l'exploitation afin que les matériels fonctionnent normalement conformément aux consignes données par le Constructeur. En particulier, il veillera à ce que les meilleurs soins soient apportés au plan du nettoyage des carrosseries des intérieurs de fours, des brûleurs et des sols.
- à demander à son personnel de signaler impérativement toute anomalie, même bénigne, qui pourrait être constatée lors de l'exploitation du matériel.
- à ne pas modifier les installations prises en charge.
- A remettre à la Société des installations conformes à la réglementation en vigueur.
- A prendre à sa charge les frais de contrôle qui seront exécutés par des organismes agréés.
- A prendre en charge les fournitures et travaux rendus nécessaires et relatifs :
- A l'aménagement des locaux
- Au bâtiment et infrastructure en général, maçonnerie, terrassement pouvant résulter à la dépose ou pose de matériel.
- A des installations nouvelles considérées, comme travaux neufs intéressant les fluides, les matériels et équipements techniques de cuisine.
- A l'adaptation consécutive à des changements dans la fabrication des pièces de rechange ou de sous-ensemble.
- Au renouvellement des matériels qui sera programmé en accord des deux parties
- Au maintien en état de propreté constant des locaux techniques.

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

## CONDITIONS FINANCIERES

### REDEVANCE

Le montant forfaitaire annuel est fixé à

SOLUTION ECONOMIQUE	2 300.00 H.T. €
SOLUTION PREMIUM	4 080.00 H.T. €

*(T.V.A en vigueur en sus)*

### REVISION DES REDEVANCES

La redevance forfaitaire annuelle fera l'objet d'une réactualisation chaque année, après une négociation de gré à gré.

Dans tous les cas, dans le respect des variations économiques officielles, et par référence aux indices connus, il pourra être appliqué la formule de révision ci-après :

$$P = P_0 \left( 0.10 + 0.90 \frac{S}{S_0} \right)$$

P = Prix révisé

P<sub>0</sub> = prix de base du contrat

S et S<sub>0</sub> = Indice IME valeur finale et initiale

Indice initial valeur connue : JANVIER 2017 = 118.5

#### 3- Formule incluse au contrat de maintenance

*Nous incluons toutes pièces ou ingrédients inférieur à 20.00 € ttc*

*Nous attirons votre attention sur la prise en compte éventuel de pièce détachées inclus au forfait part d'autres confrères.*

*En pratique le montant des pièces sont souvent d'un montant de vente supérieur au montant des pièces incluses donc en fait facturable.*

#### 4- Coût de la maintenance curative

*Le montant estimé est de :*

*Formule premium : 4 080.00 € HT*

*Formule économique : 2 300.00 € HT*

*Soit la différence de 1 780.00 € HT étant le montant correspondant à la maintenance curative.*

*La maintenance curative s'entend main d'œuvre-déplacement pour diagnostique panne- dépannage ainsi que la main d'œuvre et déplacement dédié au remplacement de pièces détachées (sauf comme indiqué au contrat, travaux neufs, mise en conformité, et remplacement lié à toute dégradation).*

#### 5- Remise éventuelle pièce détachée sur pièces changée : -5%

S.A.S FC2P SERVICES Parc d'Activité Les Portes du Vexin – 5 rue Ferrié 95300 ENNERY  
SIEGE SOCIAL : 2 rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tel: 01.34.64.20.09  
RCS PARIS B483734646

Fax: 01.34.64.07.38  
SIRET : 483 734 646

Mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)  
CODE APE : 4669C

**ARTICLE III -CONDITIONS DE PAIEMENT.**

Solution Economique

La redevance annuelle forfaitaire sera facturée à l'issue de chaque visite.  
Le règlement sera effectué par virement administratif sous 30 jours.

Les interventions hors contrat feront l'objet d'une facturation séparée avec un règlement par virement administratif sous 30 jours.

Solution Premium

La redevance annuelle forfaitaire sera facturée au 1/12eme en début de chaque mois.  
Le règlement sera effectué par virement administratif sous 30 jours.

Les interventions hors contrat feront l'objet d'une facturation séparée avec un règlement par virement administratif sous 30 jours.

Fait à ENNERY, le 05/10/2017

**Lycée François Villon  
10-16 Avenue Marc Sangnier  
75014 Paris**

**S.A.S. FC2P SERVICES**

**Le Client,**

**La Société,**

Date d'acceptation :

Signature et tampon :

**SAS FC2P SERVICES**  
P.A. Les Portes du Vexin  
5, rue Ferrié  
95300 ENNERY  
Tel: 01 34 64 20 09 - Fax: 01 34 64 07 38  
E-mail: [contact@fc2p.fr](mailto:contact@fc2p.fr)